



COLLONGES FORT L'ECLUSE

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Synthèse du diagnostic et des enjeux communaux

**Invitation à une
réunion publique d'information
le 22 mars 2010
à 20h00
Foyer rural de Collonges**

**Lettre spécifique
d'information communale n°2
Février 2010**

Chers concitoyens,

Vous avez reçu, en septembre dernier, une première lettre d'information vous annonçant la mise en révision de notre Plan d'Occupation des Sols, devenu obsolète, et auquel succèdera le désormais dénommé "Plan Local d'Urbanisme" (PLU).

La première phase de la démarche, celle du diagnostic, est aujourd'hui achevée. Véritable « photographie » de la situation communale, elle a permis d'établir une analyse objective et actualisée de tous les aspects de la vie communale et d'apporter une première réponse aux questions suivantes : que représente aujourd'hui la commune de Collonges en termes de population, de logements, d'activités économiques, d'infrastructures ? Quelles sont les évolutions attendues dans un contexte de bassin de vie en croissance rapide dont la Charte de l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise signée en décembre 2007 et le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Gex approuvé en juillet 2007, fixent déjà les grands principes d'organisation ? Quels sont les atouts liés à notre cadre de vie, notre environnement, qu'il soit naturel ou bâti ? Quel est son rôle dans notre vie quotidienne ? Comment évolue-t-il ? Quelles contraintes, notamment législatives et réglementaires devons-nous prendre en compte ?

Cette étape, indispensable, réalisée en partenariat avec les différents "acteurs" du territoire (Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG), Etat, Conseil Général, Chambres consulaires ...), a permis de dégager des enjeux pour l'avenir qui serviront à l'élaboration de notre futur "Projet d'Aménagement et de Développement Durable", dont l'élaboration constituera la prochaine étape de la démarche.

Compte-tenu du nombre et de la densité des données traitées durant ces derniers mois, un document de synthèse du diagnostic et des enjeux va être présenté début mars dans une séance réunissant des élus, ainsi qu'une partie des administrations et des techniciens associés à la démarche.

Ce document de synthèse, ainsi que les comptes-rendus des réunions du PLU, seront ensuite mis à votre disposition. N'hésitez pas à venir les consulter et à nous faire part de vos remarques dans le registre ouvert à cet effet, dans le cadre de la concertation.

D'ores et déjà, vous trouverez dans cette seconde lettre d'information, un résumé des grands thèmes abordés par le bilan/diagnostic, et les principaux enjeux qui s'en dégagent.

Afin d'en débattre ensemble, nous vous convions à une nouvelle réunion publique, qui se tiendra le 22 mars prochain, et à laquelle nous vous espérons nombreux.

Dans l'attente de cette rencontre, nous vous souhaitons une bonne lecture.

André DUPARC, Maire de Collonges

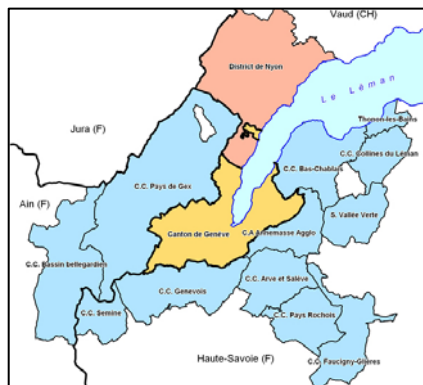
LES GRANDS THEMES DU DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX EN RESULTANT

1 – COLLONGES DANS SON BASSIN DE VIE

Notre commune s'inscrit dans le bassin de vie de **l'agglomération transfrontalière Franco-Valdo-Genevoise** qui s'étend sur deux pays : la France et la Suisse.

Les territoires qui le composent ont ressenti la nécessité de se fédérer et de s'organiser à différents niveaux, pour faire face à l'avenir.

C'est ainsi que l'agglomération transfrontalière a élaboré un Schéma d'agglomération, et que la **Communauté de Communes du Pays de Gex**, à laquelle appartient Collonges, a établi un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).



LES ENJEUX

L'avenir de Collonges, à travers son PLU, ne peut s'envisager sans tenir compte :

- du contexte supra-communal et notamment des orientations du SCOT,
- des attentes et des besoins d'une population communale dont la structure évolue et qui développe des rapports nouveaux à l'habitat, au travail, au "temps libre".

2 – LA POPULATION ET LES LOGEMENTS

Avec une population estimée **1420 habitants en 2007** (dernier recensement officiel de l'INSEE) notre commune connaît depuis les années 90, une forte croissance démographique, qui s'explique principalement par l'installation de nouveaux habitants. Cela a des répercussions sur la structure de la population :

- un **relatif rajeunissement** : 64,7% de la population a moins de 44 ans,
- une **taille des ménages qui se maintient à environ 2,4 pers./ménage** contrairement à la tendance générale. Néanmoins, la tendance de fond reste à la décohabitation des ménages, ce qui induit des besoins différents en termes de logements.

Certains indicateurs traduisent une amélioration du niveau de vie, bien que **la part des catégories socio-professionnelles moyennes et modestes soit encore majoritaire** :

(25% d'ouvriers et 28 % d'employés au sein de la population active en 2006).

Un parc de logements en progression, mais encore insuffisamment diversifié :

D'après une estimation réalisée à l'aide des permis de construire, le parc devrait atteindre environ **880 logements fin 2009**, soit une progression de 67% par rapport à 1999.

Les résidences principales demeurent en grande majorité des maisons individuelles, malgré un rééquilibrage amorcé, ces dernières années, entre individuel et collectif.

Quant à la part des logements locatifs : elle a diminué depuis 99, pour atteindre 36% en 2006. Toutefois, la part de logements locatifs aidés est relativement significative et représente 28,5% du parc des résidences principales.

LES ENJEUX

Préserver l'équilibre social et générationnel de la population en agissant, entre autres, sur la diversité de l'offre de logements.

Un enjeu important de ce PLU est donc d'apporter une réponse adaptée aux besoins en logements, tout en tenant compte des capacités d'accueil de notre territoire fixées par le SCOT :

- un nombre de logements adapté au phénomène de décohabitation (jeunes qui s'installent, recomposition des familles...),
- des logements plus diversifiés (types, statuts d'occupation) pour les jeunes, les familles et les anciens, qui optimisent l'utilisation de l'espace et intègrent les enjeux environnementaux.

3 – L'ECONOMIE LOCALE ET LES EMPLOIS

Collonges a un profil de commune résidentielle : 84% des actifs de Collonges travaillent à l'extérieur de la commune, avec des inconvénients qui pourraient s'accroître : augmentation des déplacements pendulaires, impact sur les ressources et la capacité d'investissement de la collectivité, risque pour l'animation de la commune.

Les emplois exercés sur la commune le sont principalement dans le **secteur tertiaire** (commerces et services).

La commune accueille sur son territoire **une zone d'activité intercommunale** (le Technoparc) d'environ 5 hectares. Cependant, cette zone reste relativement "inactive" au regard du nombre d'entreprises présentes (4 entreprises).

Quant au **secteur agricole**, il est encore relativement dynamique avec 6 exploitations recensées.

Outre ses fonctions économiques, l'agriculture joue un rôle important d'entretien, de valorisation des paysages, et de maintien des équilibres environnementaux ; elle peut également constituer le support d'activités touristiques et de loisirs de plein air. Mais le secteur agricole demeure fragile et vulnérable, car menacé par une conjoncture économique défavorable, et surtout par l'extension urbaine (les terrains agricoles étant très convoités).

L'activité touristique est encore peu développée, la capacité d'hébergement restant très faible. Pourtant, le potentiel touristique existe, en lien avec notre cadre rural et forestier.

LES ENJEUX

Ne pas devenir seulement une "commune dortoir", ce qui implique de soutenir nos emplois :

- par le maintien et le développement des activités commerciales, artisanales et de services,
- par la pérennisation des exploitations agricoles existantes par l'assurance de bonnes conditions de fonctionnement (grands espaces homogènes et sites d'exploitation protégés à leurs abords)
- par le développement du Technoparc, ce qui implique de réfléchir à son devenir,
- par le développement des activités de tourisme et de loisirs.

4 – LES RESEAUX ET EQUIPEMENTS

La majorité du territoire communal (95%) est ou sera desservie par le **réseau d'assainissement collectif**.

En ce qui concerne **l'alimentation en eau potable** : il n'y a pas de problème majeur identifié. La ressource en eau est suffisante et le réseau de distribution semble plutôt de bonne qualité.

D'une manière générale, le développement de l'urbanisation a tendance à accentuer les problèmes liés à l'évacuation des **eaux pluviales**, et doit s'accompagner de mesures de rétention.

Collonges est dotée de divers **équipements et espaces publics**, dont certains récents ou en cours de réalisation (comme l'école maternelle, le centre de loisirs, la crèche intercommunale).

Il s'agit d'une offre intéressante, répartie de manière relativement équilibrée à l'échelle du centre village.

En outre, Collonges compte **une vingtaine d'associations**. Ces dernières contribuent à l'animation de la commune, à l'organisation de diverses manifestations et à la satisfaction de certains besoins (culturels, sportifs, sociaux ...).

LES ENJEUX

Les exigences de plus en plus strictes en matière sanitaire (lois sur l'eau, l'environnement, la prévention des risques, ...), et le coût des réseaux de plus en plus importants impliquent de rechercher un mode de développement de l'urbanisation qui optimise, qui rationalise la desserte par les réseaux collectifs.

Des équipements publics et collectifs qui devront s'adapter aux évolutions démographiques, sociétales et urbaines, d'où la nécessité de prévoir dès aujourd'hui des réserves foncières pour les accueillir.

5 – LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Le fonctionnement du réseau de voirie est pour l'instant globalement fluide, sans gros problème de saturation, notamment depuis la réalisation de la 2x2 voies, qui a permis de réduire sensiblement le trafic au chef-lieu. Cependant, **des problèmes de sécurité se posent ponctuellement** quant à sa traversée. D'où la réalisation envisagée d'un giratoire au croisement RD906 / RD984 (un projet porté par le Conseil Général).

En terme de **transport en commun**, les habitants de Collonges (et de manière générale, du Sud du Pays de Gex) disposent d'une desserte spatiale et temporelle insuffisante, qui ne permet pas d'offrir une véritable alternative à l'usage de la voiture individuelle.

Le développement des transports en commun constitue un enjeu intercommunal à long terme, notamment pour renforcer les liens avec Bellegarde et le Pays de Gex.

La commune dispose d'un maillage de **liaisons piétonnes** qui n'est pas négligeable, et qui couvre une grande partie du centre de Collonges et d'Ecorans. Le développement des déplacements "doux" (marche à pied, cycles) est à favoriser comme alternative à l'usage de l'automobile dans les déplacements de proximité.

LES ENJEUX

Dans un contexte général de croissance des déplacements automobiles, la mobilité doit être facilitée par la diversification des modes de déplacements, en :

- évitant la dispersion de l'urbanisation sur notre territoire, afin de maintenir et développer un cadre favorable aux modes "doux" et aux transports en commun,
- en ce qui concerne ces derniers, en s'appuyant sur une dynamique et une coordination intercommunale plus forte.

En outre, il conviendra également de :

- sécuriser les carrefours signalés comme dangereux,
- s'assurer que l'urbanisation future ne créera pas de dysfonctionnements : sécurité des accès, capacité des voies à supporter une éventuelle augmentation des flux générée par l'ouverture de nouveaux secteurs d'urbanisation.

6 – L'ENVIRONNEMENT

Une analyse environnementale de notre commune a été réalisée afin de repérer les principales richesses et sensibilités de notre territoire dont nous devons tenir compte dans l'aménagement.

Il en ressort que Collonges est une commune très riche en espaces et milieux naturels reconnus dans le cadre d'inventaires scientifiques établis à différentes échelles (intercommunale, régionale, nationale et européenne) : 90% du territoire de la commune est concerné par des zones réglementaires, d'inventaire ou de gestion de l'espace ayant vocation à préserver le patrimoine naturel.

Ces espaces présentent globalement une bonne qualité écologique, dans leur composition et dans leur fonctionnement (dynamique), avec notamment la présence de corridors biologiques pour la faune (axes de migration).

Outre leurs fonctions écologiques, (auxquelles participe également la trame naturelle "ordinaire" (boisements secondaires, cours d'eau ...), les espaces naturels présentent des intérêts économiques (agriculture), ludiques, mais aussi

paysagers, contribuant à la qualité de notre cadre de vie et à l'identité de notre commune.

Ce patrimoine naturel constitue donc une richesse que nous devons préserver.

LES ENJEUX

Face à des milieux naturels sensibles reconnus, protégés pour certains, mais demeurant vulnérables et menacés (par l'occupation humaine, ou le manque d'entretien des milieux), il s'agit de maintenir, voire de conforter la dynamique écologique des espaces naturels, c'est-à-dire la fonctionnalité des écosystèmes, en évitant leur morcellement ainsi que la destruction des espaces de liaison (corridors écologiques).

7 – LES PAYSAGES

Notre paysage constitue un bien précieux qu'il est nécessaire de ménager. Or, la croissance urbaine récente a modifié la trame rurale initiale, et certains de nos espaces urbanisés ont tendance à se banaliser.

Les principaux atouts et faiblesses de notre paysage ont été identifiés, afin que nous puissions, dans le cadre de ce PLU, contribuer au maintien, à la valorisation de notre cadre de vie et de l'identité de notre commune.



LES ENJEUX

Mieux concilier développement et mise en valeur, tradition et modernité, ruralité et urbanité, et rechercher un mode de développement qui permette la structuration du paysage communal, notamment en clarifiant les limites de l'urbanisation actuelle et future, et en

- **identifiant et préservant les éléments structurants du paysage,**
- **maintenant ouverts des espaces agricoles significatifs, comme facteur de lisibilité et d'ouverture du paysage communal,**
- **luttant contre la "banalisation" en cours de certains espaces,**
- **préservant et valorisant des groupements traditionnels et du patrimoine historique.**

LA SYNTHÈSE DES ENJEUX

Nous avons aujourd'hui un défi à relever dont dépend notre qualité de vie et celle des générations futures :

Nous devons réfléchir et organiser ensemble le développement futur de notre commune, afin de construire, pour Collonges, un projet qui réponde aux grands enjeux de demain :

- **Le maintien d'un équilibre générationnel et social de notre population,**
- **La vie et l'animation du centre-bourg par le maintien et le développement des commerces, des services et l'armature des espaces publics,**
- **Le soutien au développement économique, et notamment réfléchir au devenir du Technoparc,**
- **La poursuite de l'amélioration du réseau routier et œuvrer pour une diversification des modes de déplacements,**
- **La préservation de l'armature agri-environnementale et paysagère de notre commune.**



Lettre spécifique d'information communale n°2 - Février 2010

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Synthèse du diagnostic et des enjeux communaux**

Deuxième réunion publique
le 22 mars 2010, à 20h00 au Foyer rural

Pour tous renseignements :

Mairie de COLLONGES
10 Grand'Rue
01 550 COLLONGES

Tél : 04 50 59 61 25
Fax : 04 50 56 70 63
collonge@ccpg.fr